



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 2 MARS 2023

Réf : CCAS23_10

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 10
Pouvoir : 1
Absent : 1

Date de la convocation : 23 février 2023

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Roselyne NAVEAU, Vincent BAUDOUX, Corinne JARASSIER, Monique GIL.

POUVOIR :
Didier RENAUD représenté par L BARBOTTIN

ABSENTE : Caroline DELPHIN

DÉLIBÉRATION N°10

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : TRANSFORMATION DE POSTE AU 1ER AVRIL 2023

Les membres du conseil d'administration sont informés qu'il convient de procéder à une transformation de poste pour un agent du CCAS. Il s'agit d'une augmentation de temps de travail car l'agent effectue chaque mois des heures complémentaires.

Il est donc proposé la transformation de poste suivante au 1er avril 2023 :

-transformer un poste d'agent social de 28h à 35h.

VU l'avis favorable de la commission du personnel du 25 janvier 2023,

Le CCAS, après en avoir délibéré :

- décide** de transformer un poste d'agent social de 28h à 35h à compter du 1^{er} avril 2023;
- fixe** la liste des postes du CCAS conformément au tableau joint ;
- charge M** le Président des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

06 MARS 2023

